

**CANADA'S NATIONAL DAY AND CANADA WEEK CULTURAL CELEBRATIONS AT EXPO 2020 DUBAI /  
CELEBRATIONS CULTURELLES DE LA FETE NATIONALE DU CANADA ET DE LA SEMAINE DU CANADA A  
L'EXPO 2020 DE DUBAI**

---

**NUMÉRO DE RÉFÉRENCE \ SOLICITATION NUMBER 7431850**

Questions & Answers / Questions et réponses

**Q1**

Referring to Technical Evaluation Criteria section 1.0 Mandatory Technical Criteria M1 and M2, it is stipulated that projects will not be accepted in cases where the work was performed by one or more of the bidder's key team members on behalf of another firm.

Could a bidder be able to include in it's proposal one project produced by both key team members while with another firm that has ceased operations in the event management field?

**A1**

While in Section 1 to Part 4 Mandatory Technical Criteria, it stipulates that projects will not be accepted in cases where the work was performed by one (1) or more of the Bidder's key team members on behalf of another firm, considerations will be given for those cases where one or more of the bidder's key team members performed work on behalf of another firm that is no longer in existence. Consent by said previous firm and accompanying references will be required.

**Q2**

Refers to Solicitation closing period.

Due to the complexity of the project within an International Fair and the summer holiday season, could the closing date be extended of one week for the preparation of our proposal?

**A2 :**

Given the scope and importance of this project, the submission date has been extended by one week with a revised deadline of August 27, 2021.

**Q1**

En référence à la section 1.0 des critères d'évaluation technique, critères techniques obligatoires M1 et M2, il est stipulé que les projets ne seront pas acceptés dans les cas où les travaux ont été exécutés par un ou plusieurs membres clés de l'équipe du soumissionnaire pour le compte d'une autre entreprise. Un soumissionnaire pourrait-il inclure dans sa proposition un projet produit par les deux membres clés de l'équipe alors qu'il était avec une autre entreprise qui a cessé ses activités dans le domaine de la gestion d'événements ?

**R1**

Bien que la section 1 de la partie 4 des critères techniques obligatoires stipule que les projets ne seront pas acceptés dans les cas où le travail a été effectué par un (1) ou plusieurs des membres clés de l'équipe du soumissionnaire pour le compte d'une autre entreprise, il sera tenu compte des cas où un ou plusieurs des membres clés de l'équipe du soumissionnaire ont effectué un travail pour le compte d'une autre entreprise qui n'existe plus. Le consentement de l'entreprise précédente et les références correspondantes seront exigées.

**Q2**

En raison de la complexité du projet au sein d'une Exposition Internationale et de la saison des vacances d'été, la date de clôture pourrait-elle être prolongée d'une semaine pour la préparation de notre proposition ?

**R2**

Compte tenu de la portée et de l'importance de ce projet, la date de soumission a été prolongée d'une semaine, avec une date limite révisée au 27 août 2021.